

Le Petit Papier

Les actions sur les territoires
Département de la Somme

N°391
10 / 2018
Amiens

Date : 16 octobre 2018

Lieu : Hôtel de ville d'Amiens

Thème : COPIL PLIE du Grand amiénois : zoom sur des suites de parcours qualifiants pour les salariés en insertion par l'activité économique.

Nathalie MORANDINI

chargée de développement de l'emploi et des territoires (CDET)



L'unité départementale (UD) de la Somme de la Direccte Hauts-de-France s'inscrit, depuis plusieurs années, dans une démarche visant à organiser et développer des parcours adaptés aux publics ayant intégré une Structure d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE), favorisant ainsi des suites de parcours qualifiants. Sur le territoire de l'amiénois, ce travail est établi par un panel d'acteurs dont les acteurs du service public de l'emploi, les collectivités, les entreprises et les Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ) qui offrent des contrats de professionnalisation en alternance.

Le COPIL PLIE coprésidé par une élue d'Amiens Métropole et l'UD de la Somme, représentée par la CDET, a été l'occasion de faire un état des lieux du travail autour des parcours, grâce aux outils du GEIQ BTP, et de la mobilisation des clauses d'insertion.

Sur le territoire, Le dispositif de la clause d'insertion est pilotée par le service emploi-insertion d'Amiens Métropole ; il est devenu un dispositif majeur dans la réussite des parcours d'insertion des publics éloignés de l'emploi. En effet, avec 43 % des heures d'insertion réalisées en contrat de professionnalisation avec le GEIQ BTP Somme à fin septembre 2018, la clause devient à présent une clause qualifiante et diplômante. Elle permet l'accès à l'emploi durable avec des embauches en CDI à la clé, à la fin des parcours.

Ainsi, Amiens Métropole, le Département, la Région, Pôle Emploi, le GEIQ BTP et les deux ETTI Interinser et Humando, avec le concours de l'UD de la Somme travaillent de concert afin de mutualiser certaines clauses de différents marchés publics pour créer des parcours plus long.

Des demandeurs d'emploi sont dans un premier temps évalués via l'intérim d'insertion Interinser et Humando afin de vérifier les aptitudes professionnelles de bases. Lorsqu'ils sont prêts pour intégrer un contrat de professionnalisation, le lien est fait entre Pôle Emploi, les ETTI et le GEIQ BTP en charge du portage du contrat et de l'accompagnement socio-professionnel. A l'issue du contrat de professionnalisation des CDI sont parfois proposés aux demandeurs d'emploi.

Ainsi, EIFFAGE TP, EUROVIA, COLAS, RAMERY TP, ENGIE, APPLI, LASADE ont recruté leur alternant en CDI en 2018. Des recrutements qui en appelleront d'autres, puisque chaque année des nouveaux contrats de professionnalisation sont à pourvoir dans le BTP et le secteur des espaces verts. La clause permet donc de contribuer au développement économique des SIAE tout en favorisant des suites de parcours, et parallèlement d'assurer une certaine GPEC des entreprises du BTP pour assurer progressivement les départs en retraite.



PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

Le Petit Papier
Les actions sur les territoires



2018 - Réalisé par le service communication de la Direccte Hauts-de-France

Direccte Hauts-de-France
Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence,
de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
Les Arcades de Flandre
70 rue Saint Sauveur
BP 456 59021 LILLE CEDEX